

OMNIA

Assurance complémentaire des soins ambulatoires et stationnaires

L'assurance qui aujourd'hui déjà pense à demain.



Groupe Helsana

Case postale
8081 Zurich

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA, Helsana Accidents SA, Avanex Assurances SA, Progrès Assurances SA et Sansan Assurances SA.

Informations complémentaires sur:



0844 80 81 82



helsana.ch/omnia





Markus Küttel est non seulement un grand sportif, il est également en parfaite santé. Une couverture d'assurance solide lui suffit donc amplement et il profite ainsi de primes peu élevées. Ce spécialiste en informatique ne perd pas pour autant de vue l'avenir. OMNIA représente donc, à ses yeux, la solution d'assurance optimale. Elle lui laisse le choix d'adapter sa couverture d'assurance tous les cinq ans en fonction de sa situation personnelle.

Une nouvelle situation personnelle peut modifier vos besoins en matière d'assurance. Mais comment savoir ce que nous réserve l'existence? Et quelles sont les prestations d'assurance dont vous aurez besoin à l'avenir?

Helsana, l'assurance-maladie de la Suisse, vous propose une solution innovante. Grâce à OMNIA, vous bénéficiez aujourd'hui d'une assurance fiable avec des prestations optimales pour les soins ambulatoires et stationnaires. Parallèlement, vous disposez d'une couverture d'assurance hors pair adaptée à votre situation personnelle. Un examen de santé n'est requis qu'une seule fois, au moment de la conclusion. Vous aurez ensuite la possibilité d'adapter tous les cinq ans votre assurance à vos besoins spécifiques, en faisant votre choix parmi nos nombreux produits d'Helsana ayant fait leurs preuves.

Prestations et avantages en bref:

Une couverture d'assurance fiable

En souscrivant OMNIA, vous bénéficiez dès aujourd'hui de la protection d'assurance pour les principales prestations complémentaires ambulatoires et stationnaires. De nombreuses prestations supplémentaires particulièrement intéressantes sont comprises, par exemple:

- Protection pour les traitements médicaux en cas d'urgence à l'étranger
- Transports, sauvetage, recherche de personnes en Suisse et à l'étranger
- Aides visuelles, telles que les lunettes et lentilles de contact
- Prise en charge des frais de séjour et de traitement lors des soins stationnaires dans des hôpitaux et cliniques en Suisse (division commune, dans toute la Suisse)
- Service de garde d'enfants (Nanny Service) lorsque l'un des parents doit être hospitalisé
- Autres

Un unique examen de santé

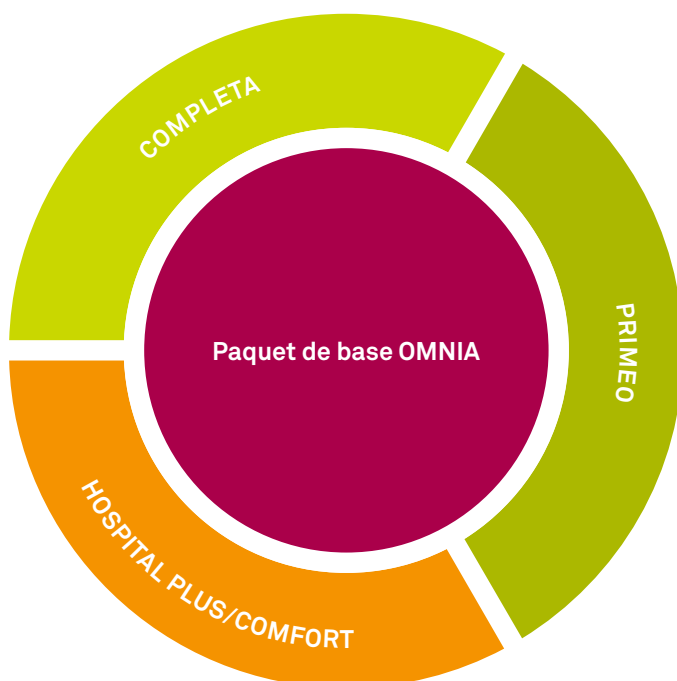
Gardez la possibilité de bénéficier d'une couverture d'assurance encore plus complète. Un seul examen de santé lors de la conclusion de l'assurance OMNIA auprès d'Helsana est requis, indépendamment de votre état de santé futur.

Des possibilités d'extension individuelles

Quelle que soit votre situation personnelle, vous pouvez décider librement des assurances complémentaires qui vous semblent opportunes. Vous avez le choix parmi HOSPITAL PLUS, HOSPITAL COMFORT, COMPLETA et PRIMEO. Aucun nouvel examen de santé n'est requis pour une augmentation de la couverture d'assurance souhaitée (une fois les prestations ambulatoires et une fois les prestations stationnaires).

Optimisation tous les cinq ans

Vous décidez des assurances complémentaires qui vous semblent importantes tous les cinq ans, entre 25 et 55 ans.



Combinaison de base OMNIA

Assurance complémentaire des soins ambulatoires et stationnaires

	Prestations complémentaires ambulatoires	Prestations complémentaires stationnaires Division commune, dans toute la Suisse*
Traitements ambulatoires	Médecins avec dipl. fédéral, chiropraticiens et personnel médical auxiliaire (logopédistes, infirmières, physiothérapeutes, etc.), sur ordonnance médicale	
Médecine complémentaire	Prestations pour des traitements de médecine complémentaire effectués par des médecins diplômés et reconnus par la loi ou par des naturopathes / praticiens en médecine naturelle et thérapeutes reconnus par le Groupe Helsana.	
Promotion de la santé	Prestations pour des abonnements à un centre de fitness, cours de fitness, école du dos et du corps, préparation à l'accouchement, gymnastique prénatale et postnatale, cours de relaxation et de nutrition, etc.	
Prévention	Prise en charge des frais pour certains examens en vue du dépistage précoce de maladies ainsi que pour des mesures de prévention (p. ex. prestations pour vaccins). Effectués ou prescrits par un médecin.	
Implants		
Hotline	Hotline médicale, services en ligne	
Médicaments	Médicaments à la charge des caisses-maladie Médicaments qui ne sont pas à la charge des caisses-maladie (à l'exception des médicaments de la LPPA, «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale»)	90% pour les médicaments enregistrés par Swiss-med, 50% selon la liste du Groupe Helsana
Verres de lunettes / lentilles de contact		90%, CHF 150.- max. par année
Traitements dentaires	Domages dentaires dus à un accident En cas d'affections graves du système de la mastication En cas de maladie grave Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 20 ans (p. ex. traitements d'orthopédie maxillaire et de chirurgie maxillaire)	75% des coûts, CHF 10 000.- max. par année. Jusqu'à l'âge de 25 ans max.
Formes de thérapies spéciales	Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.	75%, CHF 3000.- max. par année, selon la liste du Groupe Helsana
Moyens auxiliaires	Médicalement nécessaires et prescrits par le médecin	90%, CHF 1000.- max. par année, selon la liste du Groupe Helsana
Transports	Transports nécessaires d'un point de vue médical en ambulances, transports aériens Sauvetages Divers tels que transports publics et taxi	CHF 100 000.- max. par année en Suisse CHF 100 000.- max. par année en Suisse
Assistance des personnes	Sauvetage, transport, rapatriement Recherche	Illimité, à l'étranger Jusqu'à CHF 20 000.- à l'étranger
À l'étranger	Traitements ambulatoires et stationnaires en cas de maladies aiguës et en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger Traitements stationnaires en cas de maladies aiguës et en cas d'urgence Protection juridique à l'étranger	Couverture durant 12 mois, dans le monde entier. Au sein de l'UE/AELE: participations aux coûts de l'assurance sociale dès CHF 300.-. CHF 500.- par jour, max. 60 jours par année, en cas d'urgence et de traitements planifiés à l'étranger
Protection juridique en matière de santé	Protection juridique complète en cas de litiges avec les médecins, hôpitaux, assurances sociales et de responsabilité civile privée	Frais d'avocat et de justice jusqu'à CHF 250 000.- par cas (Europe), CHF 50 000.- (hors Europe) CHF 250 000.- max. par cas (Europe), CHF 50 000.- max. par cas (hors Europe)
Maternité	Examens de contrôle (7 avant / 1 après l'accouchement) Conseil en allaitement (par des sages-femmes ou des infirmières spécialisées) Cours de préparation à l'accouchement (organisés par des sages-femmes) Traitement stationnaire Traitements ambulatoires	Cf. séjours hospitaliers (en Suisse)
Hôpital (en Suisse)	Traitement dans un hôpital de soins aigus reconnu selon la liste cantonale des hôpitaux Traitement dans un hôpital conventionné LAMal du Groupe Helsana Séjour (confort de la chambre) Séjour dans une division supérieure à celle qui est assurée	Couverture intégrale en division commune en Suisse* Chambre à plusieurs lits Division privée: 20% des prestations, division demi-privée: 40% des prestations
Fast Track / deuxième avis d'expert	Obtention rapide d'une première consultation auprès d'un spécialiste (Fast Track) ainsi que deuxième avis médical par un professeur renommé. Exclusivement auprès d'Helsana!	
Soins aigus et de transition	Prestations d'hôtellerie pour les coûts d'hébergement et de pension en cas de soins stationnaires aigus et de transition (couverture intégrale des prestations de soins)	CHF 90.- par jour, max. 14 jours par année
Cure balnéaire	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé, dans un établissement de cure balnéaire reconnu	CHF 30.- par jour, max. 30 jours par année (en Suisse et en Europe)
Cure de convalescence	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé, dans un établissement de cure reconnu en Suisse	CHF 30.- par jour, max. 30 jours par année (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 30 jours par année)
Aide ménagère	Sur ordonnance médicale et en cas d'incapacité de travail totale	CHF 30.- par jour, max. 30 jours par année
Soins à domicile (Spitex)	Soins sur ordonnance médicale et effectués à domicile par des prestataires de services reconnus	CHF 30.- par jour, max. 30 jours par année (aide ménagère et soins à domicile ensemble: max. 30 jours par année)
KidsCare	Garde et soins d'enfants malades. Exclusivement auprès d'Helsana!	
Nanny Service	Prise en charge d'enfants en bonne santé en cas d'hospitalisation de l'un des deux parents. Exclusivement auprès d'Helsana!	Max. 30 heures par année
Rooming-in	Participation aux frais de séjour / repas à l'hôpital pour des personnes proches.	
Établissement médico-social	Soins dans des établissements médico-sociaux reconnus	

Possibilités d'extension OMNIA

Assurances complémentaires des soins

Assurances complémentaires d'hospitalisation

COMPLETA L'assurance-maladie complète	PRIMEO Prestations supplémentaires dans le domaine ambulatoire, exclusivement auprès d'Helsana!	HOSPITAL PLUS HOSPITAL PLUS BONUS Division demi-privée dans toute la Suisse*	HOSPITAL COMFORT HOSPITAL COMFORT BONUS Division privée dans toute la Suisse*
Par des médecins non conventionnés (à l'exception de la psychothérapie): 90%	Libre choix du spécialiste dans les cliniques partenaires d'Helsana		
Traitement ambulatoire: 75% des coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance de base, traitement stationnaire: CHF 5000.- max. par année.			
75%, CHF 500.- max. par année, CHF 200.- max. par domaine. Pour les méthodes et prestataires de services reconnus par le Groupe Helsana.			
90%, CHF 750.- max. par année, selon la liste du Groupe Helsana	CHF 1700.- max. sur une période de trois ans pour les bilans de santé, selon la liste du Groupe Helsana		
	90%, CHF 5000.- max. par année. Participation aux coûts non couverts ou partiellement couverts par l'assurance de base (pas d'implants dentaires).		
	CHF 300.- max. par année, selon la liste du Groupe Helsana		
90% pour les médicaments enregistrés par Swiss-med, 75% pour les médicaments de la médecine complémentaire			
90%, CHF 300.- max. par année			
75% des coûts, CHF 10 000.- max. par année			
75%, CHF 4500.- max. par année, selon la liste du Groupe Helsana	90%, CHF 5000.- max. par année pour les formes de traitement et de diagnostic innovantes, selon la liste du Groupe Helsana		
90%, CHF 1500.- max. par année, selon la liste du Groupe Helsana	CHF 5000.- max. par année. Selon l'ordonnance sur les moyens et appareils. Coûts excédant les limitations de l'assurance de base.		
CHF 100 000.- max. par année en Suisse			
CHF 100 000.- max. par année en Suisse			
	CHF 500.- max. par année pour les trajets aller-retour pour se rendre chez un prestataire de services		
Illimité, à l'étranger			
Jusqu'à CHF 20 000.- à l'étranger			
Couverture durant 12 mois, dans le monde entier. Traitement ambulatoire ciblé à l'étranger (à l'exception de la médecine complémentaire): 90%, CHF 1000.- max. par année. Au sein de l'UE/AELE: participations aux coûts de l'assurance sociale dès CHF 300.-.	Pour les traitements ambulatoires ciblés, après garantie de prise en charge des coûts		
		CHF 1000.- par jour, max. 60 jours par année, en cas d'urgence et de traitements planifiés à l'étranger	Couverture intégrale en cas d'urgence, max. 60 jours par année. CHF 1500.- par jour, max. 60 jours par année, en cas de traitements planifiés à l'étranger
Frais d'avocat et de justice jusqu'à CHF 250 000.- par cas (Europe), CHF 50 000.- (hors Europe)			
CHF 250 000.- max. par cas (Europe), CHF 50 000.- max. par cas (hors Europe)			
Contrôles échographiques supplémentaires (cf. prestations en matière de prévention)			
		Cf. séjours hospitaliers (en Suisse), si inclus dans l'assurance	Cf. séjours hospitaliers (en Suisse), si inclus dans l'assurance
		Couverture intégrale en division demi-privée en Suisse*	Couverture intégrale en division privée en Suisse*
	Hébergement et prestations de confort en cas de traitements ambulatoires	Chambre à deux lits et libre choix du médecin	Chambre à un lit et libre choix du médecin
		Division privée: 75% des prestations	
		Inclus. Dans les cliniques partenaires sélectionnées	Inclus. Dans les cliniques partenaires sélectionnées
		CHF 120.- par jour, max. 14 jours par année	CHF 180.- par jour, max. 14 jours par année
		CHF 60.- par jour, max. 30 jours par année (en Suisse et en Europe)	CHF 90.- par jour, max. 30 jours par année (en Suisse et en Europe)
		CHF 60.- par jour, max. 30 jours par année (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 30 jours par année)	CHF 90.- par jour, max. 30 jours par année (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 30 jours par année)
		CHF 60.- par jour, max. 30 jours par année	CHF 90.- par jour, max. 30 jours par année
		CHF 60.- par jour, max. 30 jours par année (aide ménagère et soins à domicile ensemble: max. 30 jours par année)	CHF 90.- par jour, max. 30 jours par année (aide ménagère et soins à domicile ensemble: max. 30 jours par année)
		Max. 60 heures par année	Max. 90 heures par année
		HOSPITAL PLUS: Max. 60 heures par année	HOSPITAL COMFORT: Max. 90 heures par année

*Hôpital répertorié (liste cantonale), hôpital conventionné LAMal Helsana